



**LA PLAGNE**  
Paradiski

**LA 60000**  
TRAIL DE LÉGENDE  
presented by  
DARE2B 

# S O M M A I R E

## LA 6000D

Présentation de la Course

1

## LE VILLAGE

Présentation du village exposant

2

## CHIFFRES CLES

Statistiques

3

## HORIZON 2025

Objectifs de la 35<sup>ème</sup> édition

4

## LE PROGRAMME

3 jours de trail et de festivités

5

## NOS OFFRES

Options et tarification

6

## REGLEMENT

Conditions d'engagement

7

## CONTACT

Interlocuteur personnalisé

8



## Ensemble, écrivons l'histoire...

Trail de Légende... La 6000D est une légende, par son histoire et le défi qu'elle représente pour les coureurs, par son parcours unique et terrifiant, par le rêve et le souvenir qu'elle génère, par l'humilité qu'elle suscite face à la nature... Elle est surtout une Légende par son humanité à travers des liens sincères, un rassemblement de personnes simples au goût de la vie. Un réel plaisir de partager cette épreuve avec vous tous coureurs, accompagnateurs, visiteurs, bénévoles, partenaires et membres du comité d'organisation.

Cédric Lathoud,  
Directeur de course





## AFTER MOVIE 6000D 2024





## 6 COURSES DE LEGENDES



\*Nouveauté 2024



\*Nouveauté 2024

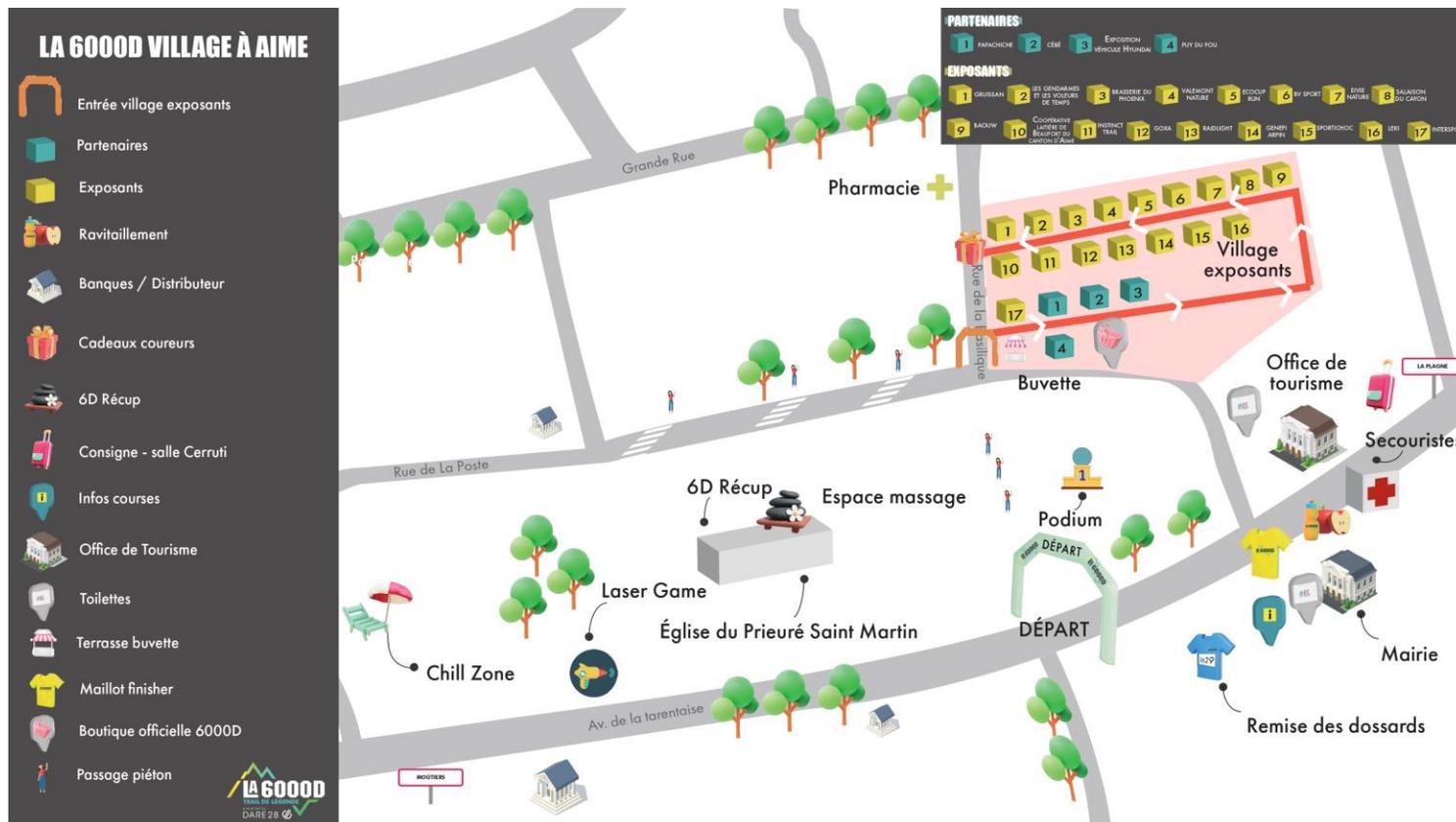
## 3 EPREUVES LUDIQUES





## UNE ZONE DE PASSAGE OBLIGATOIRE

- Le cœur de la 6000D
- Retrait des dossards de tous les coureurs
- 25 stands
- Un centre de récupération
- Des activités ludiques pour les enfants
- Une zone de restauration
- La boutique officielle de La 6000D





**4328**  
Inscrits



**28%\***  
Femmes



**95%\***  
Finisher



**18**  
Nationalités



**400**  
Bénévoles



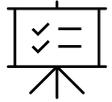
**25**  
Stands



**6000**  
Passages dans  
le village\*



**46€**  
Panier moyen



Développer l'expérience coureurs (Parcours, services, esthétique, sécurité)



Accentuer notre démarche environnementale (transport, gestion des déchets, produits dérivés)



Augmenter la fréquentation des courses existantes



Diversification des produits de la boutique officielle



Favoriser les ventes directes des produits et services des exposants



Renforcer la notoriété locale et nationale des exposants



## MERCREDI 30 JUILLET

13H00 | Installation des exposants dans le village  
18H00 |

## JEUDI 31 JUILLET

9H-13H | Installation des exposants dans le village  
9H30 | Départ 6 Découverte  
13H30 | Départ 6D Kids  
14H00 | Ouverture du village exposants  
16H30 | Départ 6D Bob  
19H00 | Fermeture du village exposants

## VENDREDI 01 AOÛT

9H00 | Départ 6D Lacs  
9H30 | Départ 6 Défoulée  
10H00 | Ouverture du village exposants  
16H30 | Départ 6D Aventure  
19H00 | Fermeture du village exposants

## SAMEDI 02 AOÛT

5H00 | Départ de la 6000D et 6000D en relais à 3  
5H30 | Départ 6D Marathon  
12H30 | Ouverture de la restauration  
12H30 | Ouverture de la Folle Ginguette  
18h30 | Remise des prix

360€ HT  
432€ TTC

## EMPLACEMENT NU 9M<sup>2</sup>

Vous possédez votre tente

Ce tarif comprend : L'emplacement 3mx3m, l'électricité, 1 table, 2 chaises, gardiennage 18h30 – 10h, parking, invitation 6D cocktail.

630€ HT  
756 TTC

## EMPLACEMENT AVEC UNE TENTE 9M<sup>2</sup>

Vous ne possédez pas votre tente

Ce tarif comprend : L'emplacement 3mx3m, la tente 3mx3m, l'électricité, 1 table, 2 chaises, gardiennage 18h30 – 10h, parking, invitation 6D cocktail.

630€ HT  
756€ TTC

## EMPLACEMENT NU 18M<sup>2</sup>

Vous possédez votre tente

Ce tarif comprend : L'emplacement 3mx6m, l'électricité, 1 table, 2 chaises, gardiennage 18h30 – 10h, parking, invitation 6D cocktail.

1090€ HT  
1308€ TTC

## EMPLACEMENT AVEC UNE TENTE 25M<sup>2</sup>

Vous ne possédez pas votre tente

Ce tarif comprend : L'emplacement premium 5mx5m, la tente 5mx5m, l'électricité, 2 tables, 2 chaises, gardiennage 18h30 – 10h, parking, invitation 6D cocktail.

Si vous souhaitez rejoindre l'aventure 6000D ainsi que renforcer la notoriété de votre marque auprès de votre clientèle, n'hésitez pas à remplir la fiche technique ci-jointe et la renvoyer à [g.meley@la-plagne.com](mailto:g.meley@la-plagne.com) avant le 25 juin 2024.

⚠️ Merci de bien vouloir joindre une copie de votre **responsabilité civile**.

## La 6000D et le village 6D Expo sont des événements organisés par l'Office du Tourisme de la Grande Plagne

### Article 1 : ADMISSION

La demande de candidature doit être remplie par une personne dûment habilitée à représenter la société postulante. La sélection et le choix des sociétés seront effectués par le comité de pilotage de l'événement.

### Article 2 : DÉSISTEMENT

La signature du contrat fiche exposant constitue un engagement ferme suite au choix de l'organisateur. Elle deviendra alors définitive et irrévocable.

### Article 3 : ATTRIBUTION DE L'ESPACE

L'organisateur établit le plan du village en faisant tout son possible pour prendre en compte le désir exprimé par les sociétés sous réserve des accords conclus avec les partenaires et autres exposants. L'organisateur informera la société de l'emplacement au plus tard le 24 juillet 2023 par l'envoi d'un plan général du village.

### Article 4 : DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Le village sera ouvert aux coureurs et au public jeudi 27 (9h à 19h) et vendredi 28 (de 9h à 19h).

### Article 5 : INSTALLATION / DÉMONTAGE

L'installation des stands se fera mercredi 26 juillet à partir de 13h ou jeudi 27 juillet entre 7h et 8h30. Le démontage s'effectuera vendredi 28 juillet à partir de 19h.

### Article 6 : OBLIGATION DE LA SOCIÉTÉ

- Respecter la surface qui lui a été attribuée
- Assurer le nettoyage de son espace qui doit être fait chaque jour et veiller à la propreté du site en respectant les consignes du tri sélectif
- Afficher les prix des produits en vente
- Respecter les horaires définis par l'organisateur

### Article 7 : SÉCURITÉ

La société certifie que les produits ou services présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assume l'entière responsabilité des éventuelles déficiences des dits produits ou services, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être recherchée. La société doit être en possession de tous les documents ou certificats nécessaires afin de les présenter à la demande de la commission de sécurité.

### Article 8 : ASSURANCE

L'organisateur est assuré en Responsabilité Civile.

En ce qui concerne le vol et les dommages, il appartient à la société de s'assurer personnellement.

### Article 9 : RESPONSABILITÉ

- L'organisateur ne répond pas des dommages que l'association pourrait occasionner à des tiers.
- L'organisateur décline toute responsabilité concernant les dommages et préjudices qui pourraient être subis par la société pour quelque cause que ce soit (retard, endommagement, vol ou destruction du matériel d'exposition, sinistre quelconque...).

### Article 10 : PRISES DE VUES / MARQUES

- La société autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand, ainsi que l'utilisation des images sur tout type de supports lié à la communication de l'événement.



## Gaspard MELEY

Office de Tourisme de la Grande Plagne  
Site Altitude

**Responsable Village exposants**

Bureaux administratifs – Plagne Centre  
73210 LA PLAGNE TARENTOISE

Mobile : 06 84 44 55 80

✉ : [g.meley@la-plagne.com](mailto:g.meley@la-plagne.com)

[www.la6000d.com](http://www.la6000d.com)

# FICHE EXPOSANT 6D EXPO 2025



SOCIETE/ASSOCIATION : .....

NOM DU RESPONSABLE : .....

TEL Fixe : .....

TEL Portable : .....

EMAIL : .....

ADRESSE : .....

SIRET : .....

CONTACT EXPOSANT : .....

TEL Portable : .....

EMAIL : .....

**EMPLACEMENT CHOISI :**  NU 9m<sup>2</sup>    NU 18m<sup>2</sup>    AVEC TENTE 9m<sup>2</sup>    AVEC TENTE 25m<sup>2</sup>

AUTRE DIMENSION : ..... (tarif adapté selon la taille)

**TARIF :** .....

**ELECTRICITE :**    oui    non   **Merci de préciser la puissance dont vous aurez besoin :** .....

**TABLES :**    oui    non   **Nombre :** .....

**CHAISES :**    oui    non   **Nombre :** .....

**L'attribution des emplacements se fera dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription.**

**Installation exposants :** le mercredi 30 juillet 2025 entre 13h00 et 18h00 et/ou le jeudi 31 juillet 2025 entre 9h et 13h.

**Exploitation du village :** le jeudi 31 juillet de 14h00 à 19h00 et vendredi 01 Août de 9h00 à 19h00.

**Gardiennage :** Les nuits du mercredi 30 juillet 2025 au samedi 02 Août 2025 de 19h à 9h00.

**Démontage exposants :** Vendredi 01 Août 2025 à partir de 19h00.

L'évacuation des marchandises et mobilier devra être faite par les soins de l'exposant dans les délais mentionnés ci-dessus. Les exposants devront laisser les emplacements, décors et matériels mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés. Toute détérioration constatée sera à leur charge.

**Merci de bien vouloir nous joindre une copie de votre responsabilité civile.**

*Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement du 6DExpo.*

**Date et signature :**

Merci de confirmer votre réponse en renvoyant cette fiche accompagnée de votre règlement  
**avant le 27 juin 2025** à :

**Gaspard Meley**  
La Plagne Altitude  
La 6000D – 6D-Expo  
Espace Plagnard – Plagne Centre  
73210 La Plagne Tarentaise  
04 79 09 02 03  
[g.meley@la-plagne.com](mailto:g.meley@la-plagne.com)

## Règlement :

Virement ou Chèque

Merci d'adresser votre chèque à l'ordre suivant :  
Office de Tourisme de la Grande Plagne

## Tarifs :

**360€ HT (432€ TTC)** : l'emplacement pour les 2 jours nu 9m<sup>2</sup>.

**630€ HT (756€ TTC)** : l'emplacement pour les 2 jours nu 18m<sup>2</sup>.

**630€ HT (756€ TTC)** : l'emplacement pour les 2 jours avec une tente 9m<sup>2</sup>

**1090€ HT (1308€ TTC)** : l'emplacement pour les 2 jours avec une tente de 25m<sup>2</sup>

## Contact Organisation

La Plagne Altitude  
La 6000D – 6D-Expo  
Espace Plagnard - Plagne Centre  
73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Gaspard Meley : [g.meley@la-plagne.com](mailto:g.meley@la-plagne.com)

## Accès et Informations

[www.la6000d.com](http://www.la6000d.com)



# Règlement du 6D-Expo

## ADMISSION

La demande de candidature doit être remplie par une personne dûment habilitée à représenter la société postulante. La sélection et le choix des sociétés seront effectués par le comité de pilotage de l'événement.

## DÉSISTEMENT

La signature du contrat fiche exposant constitue un engagement ferme suite au choix de l'organisateur. Elle deviendra alors définitive et irrévocable.

## ATTRIBUTION DE L'ESPACE

L'organisateur établit le plan du village en faisant tout son possible pour prendre en compte le désir exprimé par les sociétés sous réserve des accords conclus avec les partenaires et autres exposants. L'organisateur informera la société de l'emplacement par l'envoi d'un plan général du village.

## DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Le village sera ouvert aux coureurs et au public le jeudi 31 de 14h00 à 19h00 et vendredi 01 juillet 2025 de 9h00 à 19h00.

## INSTALLATION / DÉMONTAGE

L'installation des stands se fera mercredi 30 juillet 2025 entre 13h00 et 18h00 et/ou jeudi 31 juillet entre 9h00 et 13h00 et le démontage s'effectuera vendredi 01 Août 2025 à partir de 19h00.

## OBLIGATION DE LA SOCIETE

- Respecter la surface qui lui a été attribuée
- Assurer le nettoyage de son espace qui doit être fait chaque jour et veiller à la propreté du site en respectant les consignes du tri sélectif
- Afficher les prix des produits en vente
- Respecter les horaires définis par l'organisateur

## SÉCURITÉ

La société certifie que les produits ou services présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assume l'entière responsabilité des éventuelles défauts des dits produits ou services, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être recherchée. La société doit être en possession de tous les documents ou certificats nécessaires afin de les présenter à la demande de la commission de sécurité.

## ASSURANCE

L'organisateur est assuré en Responsabilité Civile.

En ce qui concerne le vol et les dommages, il appartient à la société de s'assurer personnellement.

## RESPONSABILITE

L'organisateur ne répond pas des dommages que l'association pourrait occasionner à des tiers.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les dommages et préjudices qui pourraient être subis par la société pour quelque cause que ce soit (retard, endommagement, vol ou destruction du matériel d'exposition, sinistre quelconque...).

## PRISES DE VUES / MARQUES

La société autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand, ainsi que l'utilisation des images sur tout type de supports lié à la communication de l'événement.

